

Version: 1 / CH remplace la version: - / CH

16.08.2023

Date de révision:
Date d'impression
16 08 2023
25.08.23

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

neodisher POUCH active

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

## Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG General-Guisan-Strasse 6

CH-6300 Zug

No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10 No. Fax +41 (0) 41 229 40 13

www.drweigert.ch

## Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

#### **Fabricant:**

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG

Mühlenhagen 85 20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0 No. Fax +49 40 789 60 120

www.drweigert.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger





Version: 1 / CH remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression 16.08.2023 25.08.23

#### **Mention d'avertissement**

Danger

## Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour

l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient métasilicate de disodium; hydroxyde de sodium; sulfonate d'alkylbenzène de

sodium

#### 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

## **Composants dangereux**

## sulfonate d'alkylbenzène de sodium

No. CAS 68411-30-3 No. EINECS 270-115-0

Numéro 01-2119489428-22

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Voie d'exposition: orale

Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 3 H412

## sodium cumenesulfonate

No. CAS 15763-76-5 No. EINECS 239-854-6

Numéro 01-2119489411-37

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

decan-1-ol, ethoxylated

No. CAS 78330-20-8

Concentration >= 1 < 3 %



Version: 1 / CH remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression 16.08.2023 25.08.23

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Voie d'exposition: orale

Eve Dam. 1 H318

métasilicate de disodium

No. CAS 6834-92-0 No. EINECS 229-912-9

Numéro 01-2119449811-37

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314 STOT SE 3 H335

hydroxyde de sodium

No. CAS 1310-73-2 No. EINECS 215-185-5

Numéro 01-2119457892-27

d'enregistrement

Concentration >= 0,5 < 2 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1A H314 Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 >= 0,5 < 2 % Skin Corr. 1A H314 >= 5 % Skin Corr. 1B H314 >= 2 < 5 % Skin Irrit. 2 H315 >= 0,5 < 2 %

#### **Autres données**

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

## En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés



remplace la version: -/ Version: 1/CH CH

Date de révision: 16.08.2023

Date d'impression 25.08.23

Aucun symptôme connu à ce jour.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

#### Moven d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

## Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

## Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en viaueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

## Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée



Version: 1 / CH remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression 16.08.2023 25.08.23

Valeur > 0 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après 12 Des liquides non combustibles TRGS 510

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

### hydroxyde de sodium soude caustique

Liste SUVA
Type MAK

Valeur 2 mg/m³
Valeur limite à courte terme 2 mg/m³

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; Haut, OAWKT & AugeKT; NIOSH, OSHA

#### **Autres données**

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### **Protection respiratoire - Note**

N'est pas nécessaire mais il faut empecher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm Temps de pénétration > 480 min Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,11 mm La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

#### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

#### **Protection du corps**

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.



Version: 1 / CH remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression 16.08.2023 25.08.23

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière Liquide, limpide

**Couleur** jaune

**Odeur** caractéristique

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

évaluation Non applicable

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque Non applicable

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur 13,5

température 20 °C

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,08 g/cm<sup>3</sup>

température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coéficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité



Version: 1 / CH remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression 16.08.2023 25.08.23

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

**Autres données** 

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

## 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE > 2000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

## Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

métasilicate de disodium

Espèces rat

DL50 1150 mg/kg

decan-1-ol, ethoxylated

Espèces rat

DL50 300 à 2000 mg/kg

sodium cumenesulfonate

Espèces rat

DL50 > 2000 mg/kg

méthode OCDE 401 **Toxicité aiguë par pénétration cutanée** 

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

métasilicate de disodium



Version: 1 / CH remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression 16.08.2023 25.08.23

Espèces rat

DL50 > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

Remarque Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

Remarque Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

**Exposition unique** 

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

12.1. Toxicité



Version: 1 / CH remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression 16.08.2023 25.08.23

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

métasilicate de disodium

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)

CL 50 210 mg/l

Durée d'exposition 96 h

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50 45,4 mg/l

Durée d'exposition 96 h

sulfonate d'alkylbenzène de sodium

Espèces Lepomis macrochirus

CL 50 1 à 10 mg/l

Durée d'exposition 96 h

decan-1-ol, ethoxylated

Espèces cyprins dorés (Leuciscus idus)

CL 50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 96 h méthode DIN 38412, partie 15

Toxicité pour les daphnies (Composants)

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces Daphnia magna

CE50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 48 h

sulfonate d'alkylbenzène de sodium

Espèces Daphnia magna

CE50 > 10 mg/l

Durée d'exposition 48 h

decan-1-ol, ethoxylated

CE50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 48 h méthode DIN 38412, partie 11

Toxicité pour les algues (Composants)

sulfonate d'alkylbenzène de sodium

Espèces Scenedesmus subspicatus

CE50 1 à 10 mg/l Durée d'exposition 72 h

decan-1-ol, ethoxylated

Espèces Scenedesmus subspicatus

CE50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 96 h méthode DIN 38412, partie 9

Toxicité pour les bactéries (Composants)

métasilicate de disodium

Espèces boue activée

CE50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 3 h

decan-1-ol, ethoxylated

Espèces boue activée

CE 10 > 5000 mg/l



Version: 1 / CH remplace la version: - / CH

16.08.2023

Date de révision:

Date d'impression 25.08.23

## 12.2. Persistance et dégradabilité

## Indications générales

non déterminé

## La dégradabilité facile (Composants)

sulfonate d'alkylbenzène de sodium

decan-1-ol, ethoxylated

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Indications générales

non déterminé

## Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

#### 12.4. Mobilité dans le sol

## Indications générales

non déterminé

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

## Indications générales

non déterminé

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances

dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### **Emballages contaminés**

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.



Version: 1 / CH remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression 16.08.2023 25.08.23

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une
	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors du
	transport terrestre.	transport maritime.	transport aérien.

## Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

#### Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

agents de surface anioniques

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

Autres ingrédients

parfums, (R)-p-mentha-1,8-diène

COV

COV (CH) 0 %

Remarque Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

COV (CE) 0 %

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318

#### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long



Version: 1 / CH remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression 16.08.2023 25.08.23

terme.

#### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Met. Corr. 1 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1

Skin Corr. 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1A Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT

un., Catégorie 3

#### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization IATA: International Air Transport Association

IBC: Intermediate Bulk Container CAS: Chemical Abstracts Service VOC: Volatile Organic Compound

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by

the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution) ISO: International Organization for Standardization

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

IMO: International Maritime Organization

UN: United Nations EU: European Union

SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

#### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.